



Siège social :
Mairie de Taverny
2, place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :
Zone industrielle
Rue de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 11 FEVRIER 2015

I - ADMINISTRATION

2015-01 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC OCAD3E ET RECYLUM POUR LA COLLECTE SELECTIVE DES AMPOULES ET DES DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE (DEEE)

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Syndicat TRI-ACTION a mis en place la collecte sélective des ampoules et des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE), une convention a déjà été signée avec OCAD3E en 2012.

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour la période 2015-2020 - sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème. L'arrêté a été signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'Écologie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie.

Les évolutions pour la période 2015-2020 s'inscrivent dans le respect des missions fondamentales d'OCAD3E d'assurer auprès des collectivités l'intermédiation administrative et financière afin de leur offrir une interface unique garantissant :

- la contractualisation pour une couverture universelle du territoire,
- la continuité du service d'enlèvement et du versement des soutiens financiers.

Parallèlement, l'OCAD3E conserve sa mission de coordination de la filière s'agissant :

- du suivi des obligations de la filière DEEE ménagers,
- de l'harmonisation de la communication des éco-organismes et des (éventuels) systèmes individuels,
- de la coordination des études techniques d'intérêt général.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités locales et le Ministère de l'Écologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 la convention qui nous lie et de solliciter la signature de la nouvelle convention dont la durée coïncidera avec la durée du nouvel agrément d'OCAD3E (1/1/2015 au 31/12/2020).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer de nouvelles conventions avec OCAD3E et RECYLUM, organisme dédié aux lampes.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 précitée,

Vu la directive n°2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux DEEE,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 conjoint des Ministres chargés de l'Écologie, de l'Industrie et des Collectivités Territoriales relatif à l'agrément d'OCAD3E,

Considérant l'intérêt pour le Syndicat à conventionner avec la société OCAD3E pour le versement des aides,

Vu la délibération n°2012-32 en date du 4 octobre 2012 autorisant le Président à signer une convention avec OCAD3E pour la collecte sélective des ampoules et des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE),

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Président à signer les conventions jointes en annexe avec la société OCAD3E et RECYLUM,

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les éco-organismes afin de déterminer les modalités de fournitures de conteneurs spécifiques et d'enlèvement pour la collecte et le traitement des ampoules et des DEEE.

II- FINANCES

2015-02 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le budget primitif 2014 du Budget Principal a été voté lors du Comité Syndical en date du 3 mars 2014.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que, conformément à la Loi du 6 février 1992 – article 11, il est nécessaire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, de débattre des orientations budgétaires de l'année, préalablement au vote du Budget Primitif.

Débat d'Orientations Budgétaires 2015			
Dépenses de fonctionnement	Estimation 2015	Mode de financement	Mode de répartition
Traitement des déchets	Tonnages traités 2015 basés sur tonnages traités 2014 : + 1,5 % pour déchets résiduels + 3 % pour encombrants + 3 % pour végétaux + 3 % pour emballages (basé sur tonnages collectés 2014 car incendie) + 0,5 % pour le verre (PAP PAV) Révision des prix au 01/07/15 de + 0,70 % pour les encombrants, l'incinération, le tri des emballages et le compostage soit 5 476 968 €	Contribution financière des Communautés de Communes et d'Agglomération	Tonnages traités par commune
Collecte des déchets	Tonnages collectés 2015 basés sur tonnages collectés 2014 : + 1,5 % pour déchets résiduels + 3 % pour encombrants + 3 % pour végétaux + 3 % pour emballages + 0,5 % pour le verre (PAP PAV) Prix en compte des prix avec avenant n°4 et soit 5 977 256 €		Tonnages collectés par commune
Gestion de la déchèterie	Tonnages 2015 basés sur tonnages 2014 + 3,3 % Révision des prix au 01/07/15 de + 1 % Soit 1 569 801 €		Nombre d'entrées à la déchèterie par commune
Frais de personnel	410 000 €		Nombre d'habitants par commune
Entretien-maintenance des conteneurs	339 500 €		Nombre de bacs par commune
Fourniture des sacs papier	297 216 €		Nombre de sacs livrés par commune
Traitement des déchets municipaux	262 775 €		Tonnages apportés par chaque commune à la déchèterie et /ou à CGE-CP

Dépenses de fonctionnement	Estimation 2015	Mode de financement	Mode de répartition
Sécurisation du site de la déchèterie (maître-chien)	130 000 €		Nombre d'habitants par commune
Frais de structure	134 950 €	Contribution financière des Communautés de Communes et d'Agglomération	Nombre d'habitants par commune
Communication	85 995€		Nombre d'habitants par commune
Maintenance bornes enterrées	51 986 €		Nombre de bornes par commune
Déchèteries mobiles	20 000 €		Nombre de déchèterie mobile par commune
Indemnités du Président	14 000 €		Nombre d'habitants par commune
Remboursement des intérêts de l'emprunt pour la déchèterie	6 543 €		Montant de la dette par commune
Remboursement des intérêts de l'emprunt pour rénovation déchèterie	4 356 €		Montant de la dette par commune
Remboursement des intérêts de l'emprunt pour la modification du parc pour le verre	7 023 €		Montant de la dette par commune

Dépenses d'investissement	Estimation 2015	Mode de financement	Mode de répartition
Travaux déchèterie	560 000 €	Emprunt	Nombre d'habitants par commune
Acquisition de bornes enterrées (déchets résiduels et collecte sélective)	320 160 €	Contribution financière + subventions + FCTVA Ou Emprunt	Montant des dépenses par commune
Remboursement du capital de l'emprunt pour la déchèterie, les bureaux du Syndicat	42 400 €	Contribution financière	Montant de la dette par commune
Remboursement du capital de l'emprunt pour la rénovation déchèterie	74 608 €	Contribution financière	Montant de la dette par commune
Remboursement du capital de l'emprunt pour la modification du parc à verre	64 557 €	Contribution financière	Montant de la dette par commune
Ajustements du parc de conteneurs déchets résiduels	44 200 €	Contribution financière + FCTVA	Montant des dépenses par commune
Ajustements du parc de conteneurs de collecte sélective	41 400 €	Contribution financière + subventions + FCTVA	Montant des dépenses par commune
Achat de composteurs individuels	60 000 €	Contribution financière + subventions + FCTVA + participations des administrés	Montant des dépenses par commune
Matériel de transport (véhicule)	25 000 €	Excédent 2014	
Travaux entretien bâtiment	5 000 €	Excédent 2014	
Matériel informatique	3 000 €	Excédent 2014	

Recettes de fonctionnement	Estimation 2015	Mode de calcul	Mode de répartition
Contribution budgétaire 2015	12 252 000 € (scénario 1) 12 390 000 € (scénario 2)	Vote des montants par commune pour les Communautés de Communes et d'Agglomération	
Aides Eco Emballages (Soutien tonne triée)	653 000 €		Répartition en fonction des tonnages collectés par commune (bacs jaunes et bacs verts)
Redevance spéciale	270 360 €		Vient en déduction du montant de la TEOM ou contribution votée sur la commune
Aides Eco Folio	105 000 €		Répartition en fonction des tonnages collectés par commune (bacs jaunes et bacs verts)
Produit de la déchèterie	57 500 €		Nombre d'entrées à la déchèterie par commune
Aides ADEME plan prévention production déchets	87 580 €		Nombre d'habitants par commune
Vente des produits recyclables	60 000 €		Répartition en fonction des tonnages collectés par commune (bacs jaunes et bacs verts)
Recettes Gardiennage Val'Horizon	20 000 €		Nombre d'habitants par commune
Aides Eco-Emballages (pour la communication)	30 260 €		Nombre d'habitants par commune
Recettes location terrain Val'Horizon	21 427 €		Nombre d'habitants par commune
Aides pour contrat avenir	2 000 €		Nombre d'habitants par commune
Recettes fluides Val'Horizon	10 000 €		Nombre d'habitants par commune
Produit badges perdus	2 500 €		Nombre d'entrées à la déchèterie par commune
Vente de sacs papier (Frépillon)	1 500 €		Déduction de la contribution budgétaire de Frépillon

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la république,

Vu l'article 15 de la loi susvisée qui stipule que les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DONNE ACTE à Monsieur le Président des orientations budgétaires 2015 pour le budget principal du Syndicat.

2015-03 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe a été voté lors du Comité Syndical en date du 3 mars 2014.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que, conformément à la loi du 6 février 1992 – article 11, il est nécessaire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, de débattre des orientations budgétaires de l'année, préalablement au vote du Budget Primitif.

Monsieur le Président indique que le Budget Annexe n'est utilisé que pour les ventes des journaux-magazines, cartons et plastiques aux repreneurs.

Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Dépenses de fonctionnement	Estimation 2015	Décomposition		Mode de répartition
Titres annulés	200 €			

Recettes de fonctionnement	Estimation 2015	Décomposition		Mode de répartition
707 - Vente des produits recyclables	340 000 €	Journaux-Magazines Cartons Plastique	180 000 € 75 000 € 85 000 €	Répartition en fonction des tonnages collectés par commune (bacs jaunes et bacs verts)
758 – Produits de gestion courante	10 €			

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la république,
Vu l'article 15 de la loi susvisée qui stipule que les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DONNE ACTE à Monsieur le Président des orientations budgétaires 2015 pour le Budget Annexe du Syndicat.

2015-04 : EXECUTION DU BUDGET AVANT LE VOTE DU BUDGET : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612 – 1,

CONSIDERANT que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du Budget Primitif de l'année 2015.

Affectation des crédits	Montant
20 – Immobilisations incorporelles	375,00 €
21 – Immobilisations corporelles	433 415,00 €
23 – Immobilisations en cours	213 750,00 €

Les montants correspondent au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

DIT que les montants correspondants seront inscrits au Budget de l'exercice.

III – TECHNIQUES

2015-05 : AVENANT N°2 AU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE BESSANCOURT EN DATE DU 27 JUIN 2014

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de rédiger un deuxième avenant au lot n°1 du marché de travaux de réaménagement de la déchèterie de Bessancourt en date du 27 juin 2014.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au lot n°1 du marché de travaux de réaménagement de la déchèterie de Bessancourt en date du 27 juin 2014,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

2015-06 : AVENANT N°3 AU LOT N°3 DU MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE BESSANCOURT EN DATE DU 27 JUIN 2014

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de rédiger un avenant au lot n°3 du marché de travaux de réaménagement de la déchèterie de Bessancourt en date du 27 juin 2014.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au lot n°3 du marché de travaux de réaménagement de la déchèterie de Bessancourt en date du 27 juin 2014,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

2015-07 : AVENANT N°5 AU MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT EN DATE DU 4 DECEMBRE 2007

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de rédiger un avenant au marché de collecte des déchets ménagers sur le territoire du Syndicat en date du 4 décembre 2007.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les termes de l'avenant n°5 au marché de collecte des déchets ménagers sur le territoire du syndicat en date du 4 décembre 2007.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

IV – RESSOURCES HUMAINES

2015-08 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET INCOMPLET A COMPTER DU 1^{er} MARS 2015 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE SECONDE CLASSE

Monsieur le Président propose de créer un poste d'adjoint administratif de seconde classe.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 précitée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et incomplet à compter du 1^{er} mars 2015 :

POSTES AU 15/08/2014	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET INCOMPLET	POSTES AU 01/03/2015
<u>Filière Technique</u> :		
1	Ingénieur Principal Territorial	1
1	Technicien Territorial Principal de 1ère classe	1
2	Technicien Territorial Principal de 2ème classe	2
1	Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	1
3	Adjoint Technique Territorial de 2ème classe	3
TOTAL : 8		TOTAL : 8
<u>Filière administrative</u> :		
1	Rédacteur Territorial	1
1	Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe	2
TOTAL : 2		TOTAL : 3

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés - rémunération principale, indemnité de résidence, supplément familial et autres indemnités.

V - QUESTIONS DIVERSES

➤ **JOURNAL TRI-ACTU : PROPOSITION INTERVIEW DES ELUS**

- **ASSOCIATION POUR LOCAL REEMPLOI,**
- **CAHIER DES CHARGES DU NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE,**
- **REUNION COPIL,**
- **REUNION CCSPL,**
- **MODIFICATION DE LA FREQUENCE DE COLLECTE DU VERRE ET REDEVANCE SPECIALE**

Le Président

Jean-Charles RAMBOUR



Siège social :
Mairie de Taverny
2, place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :
Zone industrielle
Rue de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10

REUNION DU COMITE SYNDICAL 11 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi onze février à 21 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat TRI-ACTION, légalement convoqués le trente janvier deux mille quinze se sont réunis dans les bureaux du Syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Charles RAMBOUR.

MEMBRES PRESENTS :

M. COLIN Mme BERGERON M. TAILLY Mme BERNARD M. DERCHE Mme HAUSTANT	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
Mme MERLAY M. PELAMOURGUES M. LEMAIRE M. BALLAND M. RAMBOUR Mme PINCEMAILLE M. MORIN M. CAUET M. LECLAIRE Mme FAIDHERBE	Communauté d'Agglomération Le Parisis
M. MEURANT M. MARTIN	Communauté d'Agglomération Val et Forêt

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Madame Sylvie BOUTAIN, Directrice du Syndicat,
Monsieur Frédéric BARDAILLE, Technicien du Syndicat,
Madame Carole LOMAS, Technicienne Plan de Prévention du Syndicat,
Madame Brigitte FRANÇOIS, Responsable administrative du Syndicat,